**Conseil Municipal du 15 février 2013**

**Intervention d’Irène Félix**

**Rapport de la Chambre régionale des Comptes**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vous trouve, Monsieur le Maire, bien sur la défensive.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui est porté à notre connaissance met le doigt sur les faiblesses de la gestion municipale. Qu’il s’agisse du pilotage budgétaire et financier à moyen et long terme (la première partie), du sérieux des engagements pour le développement durable (la seconde partie) ou de la rigueur de ses relations avec l’entreprise délégataire de la chaufferie urbaine (la troisième partie), la ville de Bourges est sévèrement rappelée à l’ordre.

Pour nous, ce n’est pas une surprise, au moins pour les deux premiers sujets. Car la Chambre régionale reprend, presque point par point, toutes les interrogations que nous avons déjà soulevées.

Concernant le budget, je retiens plusieurs points d’alerte :

* Nous nous alarmons souvent de voir baisser la population berruyère. Nous le faisons à deux titres : d’abord, parce que ce n’est pas un signe de vitalité et d’attractivité. Ensuite, parce que cela induit des pertes de recettes pour la ville et que nous savons bien qu’on ne peut maintenir le niveau de services à la population d’une grande ville quand la population décroît. C’est ce que dit le rapport, en insistant sur le fait que la baisse des dotations de l’Etat à Bourges trouve une part de son explication dans ce phénomène (page 20).
* Je vous interpelais, lors des derniers débats budgétaires, sur le fait que Bourges n’avait pas pris la mesure de l’existence de l’agglomération pour revoir ses organisations. Cet avis est partagé par la Chambre régionale des comptes. Transférer de nouvelles compétences à l’agglomération peut être une piste, elle est effectivement politique. Mais votre réponse à la Chambre sur ce point montre à quel point vous peinez à intégrer l’agglomération dans votre analyse et votre stratégie budgétaire : en remontant en 1995 pour suivre les niveaux d’endettement de la ville, vous comparez une époque où la ville était seule à agir, l’agglomération n’étant pas crée, à l’époque actuelle où l’agglomération a en charge une part de l’activité. Ce n’est pas recevable et d’ailleurs, la Chambre ne l’a pas retenu !
* Vous investissez sans prévision de moyen et long terme, sur un rythme que la Chambre juge non soutenable. C’est ce que nous dénonçons régulièrement, en déplorant des projets annoncés ou entamés (l’Hôtel Dieu, les Halles, …) et interrompus, d’autres pilotés à vue (Palais des Sports, Maison de la Culture), avec des enveloppes budgétaires en constante évolution.
* Au total, le taux d’endettement et les charges financières payées par la ville inquiètent la Chambre régionale avec pour résultat une dégradation de la Capacité d’Autofinancement. Ils nous inquiètent aussi. « *En moyenne sur la période* (c'est-à-dire 2002-2010), *la commune a besoin théoriquement de 9,5 années pour rembourser sa dette contre 7,5 années en moyenne sur la strate. Le ratio progresse depuis 2007 (…) et s’élève à plus de 11 ans en 2010.* » (page 29). La ville s’en sort en aménageant la durée de ses emprunts c'est-à-dire en reportant à plus tard le remboursement de sa dette. C’est inquiétant.

Concernant l’Agenda 21, on pourrait dire que la Chambre Régionale des Comptes a décortiqué avec gourmandise l’exercice fait dans une ville qui se pique d’écologie. On pourrait en sourire. Au-delà des projets réalisés, les points soulevés recoupent, là encore, exactement ce que nous dénonçons régulièrement :

* cet agenda 21 pour le développement durable ne prend en compte ni la dimension économique, ni la dimension sociale du développement ;
* cet agenda 21 est peu ou pas participatif ;
* cet agenda 21 est peu ou pas évalué. Peut-être est-ce une façon de se rassurer ? Les deux chiffres cités  (page 59) par la Chambre (consommation de carburant stable et augmentation de 18 % des consommations d’électricité) laissent un doute profond sur la portée de cet agenda 21. Sans doute la Chambre n’a-t-elle pas tout à fait agi en vain, la présentation que nous avons eue cette année présentant quelques signes d’évolution.

Le dernier point est celui qui fait l’objet de la plus sévère appréciation. Il s’intéresse aux relations entre la Ville de Bourges et l’entreprise délégataire du service public du chauffage urbain. Il ne met pas en cause le choix de la chaufferie urbaine mais la défense des intérêts de la ville et des consommateurs d’énergie – les habitants du parc social au premier chef – dans les négociations et avenants qui ont eu lieu après le choix du délégataire. Les négligences, ou les insuffisances, voire plus grave, les indulgences se multiplient : des titres de recettes émis tardivement par la ville ; la refacturation des achats d’énergie faits par Bourges BioEnergie Services à des tiers à des prix défavorables à la Ville et ses habitants ; une prise en compte défavorable aux usagers et favorable à l’entreprise d’une subvention de l’ADEME, avec une réduction de tarif de 1,5 €/kW qui n’a pas eu lieu au prétexte de « compenser » une invraisemblable imprécision sur la longueur du réseau à rénover ; des informations insuffisantes transmises par les services ; des conventions bricolées ; des baisses complémentaires de tarifs elles aussi différées ; des quotas de CO2 mal pris en compte ; un engagement pour la création d’une maison du chauffage urbain abandonné. La liste est longue et sème un doute profond, dont la Chambre ne se cache pas.

Je crois utile, là encore, de citer quelques passages :

Page 72 : *« L’intérêt financier pour l’usager de l’achat de chaleur par Bouges BioEnergie Services à SES-COFELY n’est pas établie (…). En revanche, la profitabilité d’un tel achat pour cette dernière entreprise est mieux établie* ».

Page 77 : « *L’écart de métrage du réseau initial n’a cessé de varier, ce qui ne peut manquer de surprendre de la part d’une entreprise hautement spécialisée : 2200 mètres le 9 février 2010, 2745 mètres* (le 7 novembre 2011) *ou encore 1657 mètres* (le 19 mars 2010). »

Page 78 : «  *La chambre (…) rappelle que les éléments transmis par le concessionnaire lors de l’instruction n’étaient pas probants, observe que l’entreprise n’a pas réagi au constat de la chambre sur ce point ni apporté d’élément de preuve ni de détail de calcul en réponse aux observations provisoires et souligne que, naturellement, l’interrogation à venir du concessionnaire par la commune aurait dû intervenir en 2010, préalablement à la passation de l’avenant n°3.* »

Page 78 : à la suite du versement d’une subvention plus forte que prévue de l’ADEME, une baisse complémentaire de tarif de 0,75 € aurait dû être appliquée. Cette baisse n’a été répercutée que tardivement aux usagers. La chambre note que « *la procrastination en ce domaine est naturellement défavorable aux usagers* ».

Page 79, la chambre porte un avis global sur la négociation de l’avenant mis en cause : « *il a été observé que les dossiers des services techniques et du service juridique relatifs à l’avenant n°3 ne comportent aucune note adressée à la direction générale, au Maire ou à l’adjoint compétent (…). Sauf à ce que de telles notes aient été retirées des dossiers (…)* » : la « *bonne administration de la collectivité* » et *« la nécessaire transparence de la gestion publique* » sont clairement mises en doute.

On pourrait malheureusement continuer, les vingt pages du rapport consacrées à ce dossier étant toutes extrêmement sévères.

Ce qui pose problème, et qui est rappelé page 67 du rapport de la Chambre régionale des comptes, c’est que les points qui avaient permis l’amélioration de l’offre de la société et lui avaient permis d’emporter le marché sont précisément ceux qui ont été modifiés par la suite.

Que retenir pour conclure ? Beaucoup de points, hélas, que nous déplorons souvent :

* une politique sans pilotage de long terme, qui conduit à une impasse financière ;
* un suivi et une évaluation insuffisante des dossiers, qui n’est pas gage d’efficacité ;
* un amateurisme ou une complaisance – on ne saurait conclure, mais vous, vous savez -, l’un ou l’autre inquiétants, dans le suivi des délégations de service public.

Nous prenons donc acte de la transmission de ce rapport.